



Prime de fin d'année : le Ministère ne verse pas un kopeck aux agents du Louvre.

Le 21 novembre dernier, Aurélie Filippetti annonçait le versement d'une prime de 500 € aux agents de catégorie C du MCC. Elle se gardait pourtant de préciser le périmètre d'application de cette décision ! En effet, la Ministre a fait le choix d'exclure de ce dispositif les agents du Louvre, de la BnF et du Musée Rodin, au prétexte que ces derniers n'entrent pas dans la même enveloppe budgétaire que leurs collègues travaillant au sein d'autres établissements.

Encore une fois, la vision comptable du Ministère de la Culture l'a donc emporté sur la vision politique de nos missions.

L'IAT des catégorie C augmente de 23 € !

Cette revalorisation résulte de négociations engagées entre nos syndicats et la direction du Louvre ces derniers mois. Nous attendions l'entérinement officiel de cette décision avant d'en faire publicité : c'est chose faite !

Dans ce contexte profondément inéquitable, nos organisations syndicales ont donc ouvert des discussions avec la direction du Louvre afin de ne pas laisser nos collègues sur le carreau.

Ce dialogue a été compliqué par le positionnement des ministères de tutelle qui refusaient d'abonder le budget du Musée à hauteur des promesses de la ministre.

Au final, les primes de fin d'année des agents du Louvre relèvent donc exclusivement des ressources de l'établissement.

Ce qui a nécessité un montage financier quelque peu acrobatique...

Ainsi la "prime" des agents catégorie C est constituée d'une augmentation de 23 €/ mois de leur IAT versée rétroactivement depuis le 1er janvier 2013, à laquelle s'ajoute la "prime de sur-activité" ainsi qu'un effort supplémentaire de l'établissement.

Résultat des négociations :

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
130 €	185 €	500 € dont augmentation de l'IAT de 23 € (et donc maintenue à compter du 1er janvier 2014), dans la limite des plafonds réglementaires.

Si les agents du Louvre bénéficient de ces primes malgré l'inconséquence du Ministère de la Culture. Rappelons que ce n'est pas le cas de nos collègues de la BnF dont l'établissement ne dispose pas de ressources propres suffisantes. Nous évitons la casse cette année, mais il est urgent que le Ministère prenne ses responsabilités et reconnaisse l'ensemble des agents dont il a la charge, sans créer des sous-catégories. C'est ce qu'on appelle l'égalité de traitement, non ?

Les sections CGT et SUD du Musée du Louvre.

Attention : en raison de questions statutaires, les agents contractuels ne peuvent bénéficier de ces primes. L'établissement qui passait outre cette interdiction il y a quelques années a été épinglée par la Cour des Comptes...